

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 12 février 2003
	Numéro de la résolution CE03 0242

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) », afin de créer un secteur de hauteur de 44 m sur la partie du lot 1 341 223 et sur les lots 1 341 021 et 1 341 034 du cadastre du Québec, ainsi qu'un secteur de densité de 6 sur une partie du lot 1 341 021 et sur le lot 1 341 034 du cadastre du Québec, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité.

1021203034
40.001

-

Francine SENÉCAL

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Vice-présidente du comité exécutif

Greffière